



COMMUNIQUÉ

AU CŒUR DES SECTIONS SYNDICALES

Le 28 avril 2022

Contact : Olivier Delacourt, Secrétaire général du Syndicat CFDT Métallurgie Alsace, 06.48.68.08.51

Alsace : des négociations tendues avec l'UIMM

Pour faire suite à la signature de la nouvelle Convention collective nationale, des négociations se sont ouvertes sur les périmètres des conventions collectives territoriales pour traiter des spécificités locales.

Ces négociations doivent prendre fin le 15 juin prochain.

En Alsace, des acquis tels que la prime de vacances (dans les entreprises du département du Bas-Rhin) et le treizième mois (dans celles du département du Haut-Rhin) entrent dans ces négociations et pour la FGMM-CFDT il n'est nullement envisageable qu'ils puissent disparaître.

Le risque est pourtant réel face à l'intransigeance de l'UIMM locale. Si les négociations dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin n'aboutissent pas, l'UIMM Alsace devra dénoncer leurs deux conventions collectives territoriales, prenant ainsi le risque de compromettre la Convention collective nationale de la Métallurgie.

Après moult rebondissements, les négociations ont repris, mais la CFDT estime que les propositions patronales sont encore trop éloignées des revendications portées en intersyndicale. Ces propositions doivent être revues pour répondre aux attentes des salariés alsaciens. L'UIMM Alsace par ses positions va à l'encontre des souhaits des négociateurs nationaux qui étaient de rendre la branche attractive. Elle prend le risque d'un mouvement social qui pourrait se durcir dans une période ou plus que jamais les entreprises locales ont besoin de sérénité.